

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau potable



- 2023 -

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

I.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
A.....	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
B.....	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
C.....	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
D.....	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
E.....	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	5
F.....	RESSOURCES EN EAU	5
1.	Points de prélèvement (année civile)	5
2.	Importations d'eau (année civile).....	5
3.	Total des volumes d'eau potable (année civile)	6
4.	Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile).....	6
G.....	NOMBRE D'ABONNES.....	7
1.	Evolution du nombre total d'abonnés	7
2.	Répartition des abonnés par commune	7
II.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISES	10
A.....	BILAN DES VOLUMES	10
1.	Détail des exportations d'eau (année civile)	10
2.	Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève).....	11
B.....	LONGUEUR DU RESEAU.....	11
III.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	12
A.....	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	12
B.....	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	12
1.	Redevance de pollution domestique par commune	12
2.	Le prix de l'eau.....	14
3.	Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010.....	15
4.	Evolution du prix du m ³ d'eau.....	16
5.	Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY	
	17	
C.....	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS.....	18
D.....	RECETTES D'EXPLOITATION	18
1.	Recettes de la collectivité.....	18
2.	Recettes de l'exploitant *	18
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	19
A.....	QUALITE DE L'EAU	19
B.....	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	19
C.....	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	20
D.....	PERFORMANCE DU RESEAU.....	21
E.....	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	22
F.....	CONTINUITE DU SERVICE	23
G.....	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	23
H.....	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	23
I.....	TAUX D'IMPAYES.....	23
J.....	TAUX DE RECLAMATIONS	24
K.....	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU.....	24
L.....	PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL.....	24
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	25
A.....	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE	25
B.....	ETUDES ENGAGEES OU FINALISEES AU COURS DE L'EXERCICE.....	25
C.....	PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2024	25
D.....	ETAT DE LA DETTE.....	25
E.....	AMORTISSEMENTS REALISES	25
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	26
A.....	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	26
B.....	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	26
VII.	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	27

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2023, 75 communes dont :

➤ **46 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BEAUVALLON*, BESSENAY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIÈRE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUPERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON*, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINTE-CATHERINE, STE-FOY-L'ARGENTIERE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE.

➤ **29 dans la Loire** : BUSSIERES, CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE AGATHE EN DONZY, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY, VIRIGNEUX.

*communes desservies partiellement

A noter :

- Intégration au 1^{er} janvier 2018, des communes de BUSSIERES, de STE AGATHE EN DONZY et de RIVERIE.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de BEAUVALLON regroupe les communes de ST JEAN DE TOUSLAS, ST ANDEOL LE CHATEAU, et CHASSAGNY (cette dernière est hors périmètre du Syndicat).
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 :
 - Saint Etienne Métropole adhère pour 5 communes (en vert ci-dessus)
- Depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - Vienne-Condrieu-Agglo. adhère au Syndicat pour 11 communes (en bleu ci-dessus).
 - La Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) adhère pour 1 commune (Affoux).

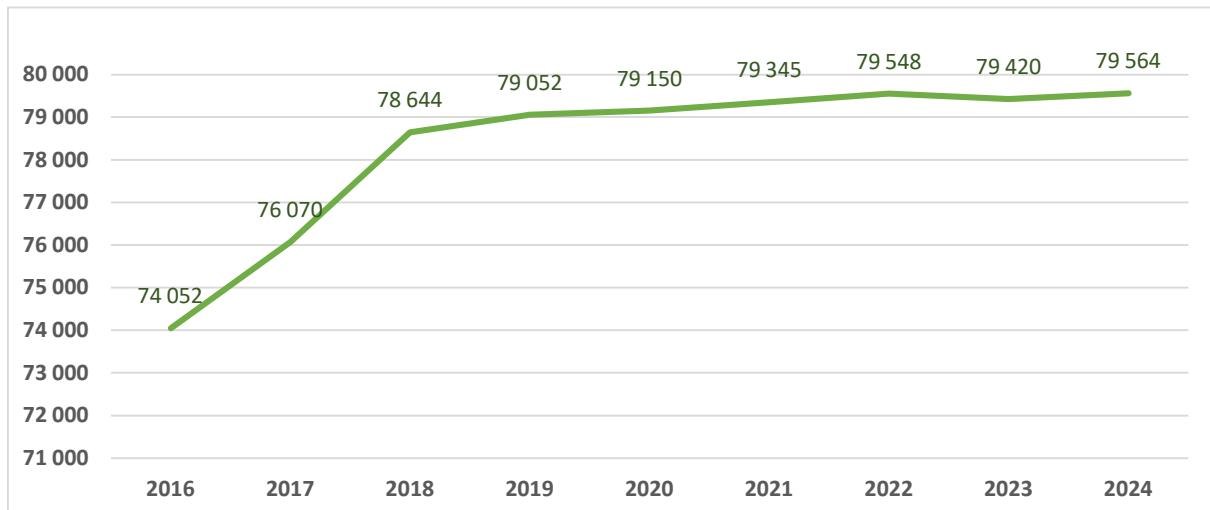
La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 24 octobre 2023 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- L'état d'avancement des travaux en cours.
- Le programme prévisionnel des travaux pour 2024.
- La concertation sur le prix de l'eau pour 2024 (part syndicale). Les membres de la commission ont émis un avis favorable sur la proposition tarifaire.
- Présentation du bilan des dispositions accordées aux agriculteurs dans le cadre de la sécheresse 2022.
- Point sur les procédures en cours (CSP, accord-cadre).
- L'action de communication 2024 auprès des abonnés (plaquette transmise aux abonnés entre janvier et juillet 2024), avec pour thèmes :
 - Le plan des actions définies dans le cadre du nouveau contrat.
 - Les avantages du compteur connecté.
 - Le déploiement de la télérelève.
 - Chiffres clés sur le coût du contrat.

B. Estimation de la population desservie

Au 1^{er} janvier 2024 la population est estimée à **79 564 habitants** :

- Département du Rhône : 52 645 habitants pour 24 454 abonnés
- Département de la Loire : 26 919 habitants pour 12 756 abonnés



C. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023.

La durée du contrat est de 12 ans et prendra fin le 1^{er} janvier 2034.

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	Des canalisations > 6 m.
Réhabilitation	Des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	Ex SIE du GANTET devenu ROANNAISE DE L'EAU	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIVAP	01/01/2023	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/01/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Prélèvement 2022 [m ³]	Prélèvement 2023 [m ³]	Variation 2022 / 2023
Captages de l'Île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	6 237 776	5 549 318	- 11,04 %
Source du Bessy à MONTROMANT	-	2 764	3 275	+ 18,49 %
TOTAL		6 240 540	5 549 318	- 11,08 %

2. Importations d'eau (année civile)

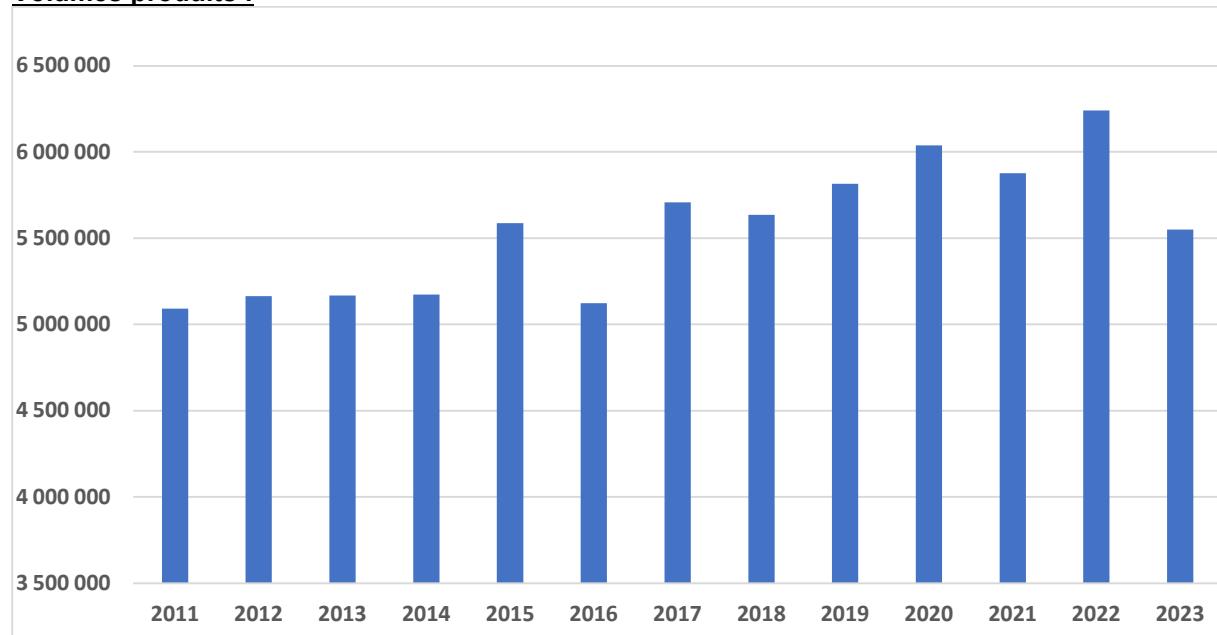
Import depuis	Importé en 2022 [m ³]	Importé en 2023 [m ³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	3 222	2 688
SMEP RHÔNE - SUD	0	1 251
SMEP SAÔNE - TURDINE (interco).	53 628	330 373

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

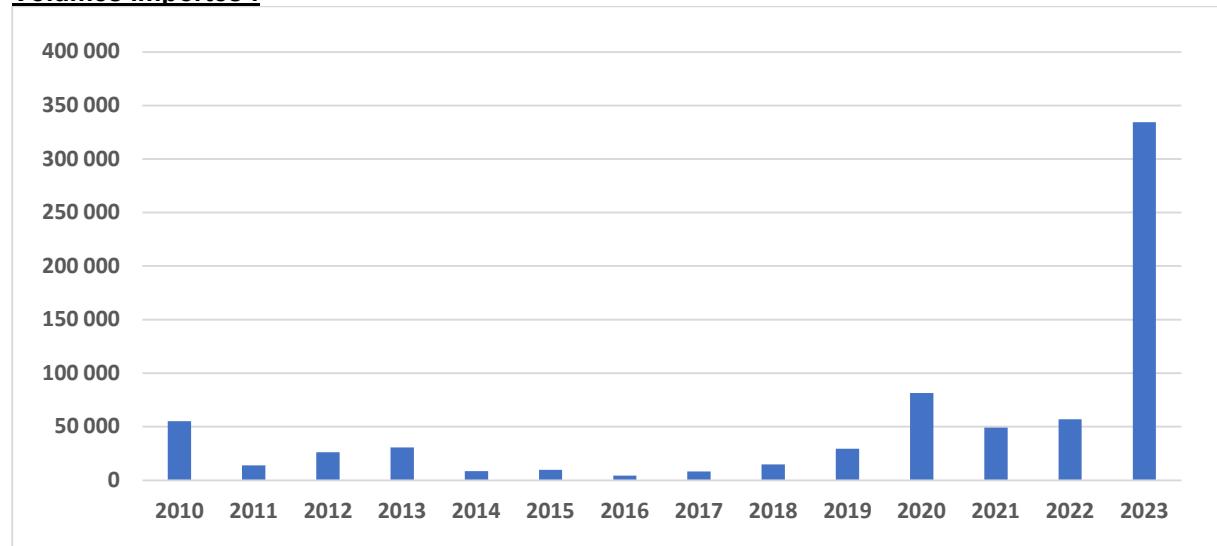
Total des ressources [m ³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	6 240 540	5 549 318	- 11,08 %
Importations	56 580	334 312	+ 590,87 %
Total général	6 297 390	5 883 630	- 6,57 %

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

Volumes produits :



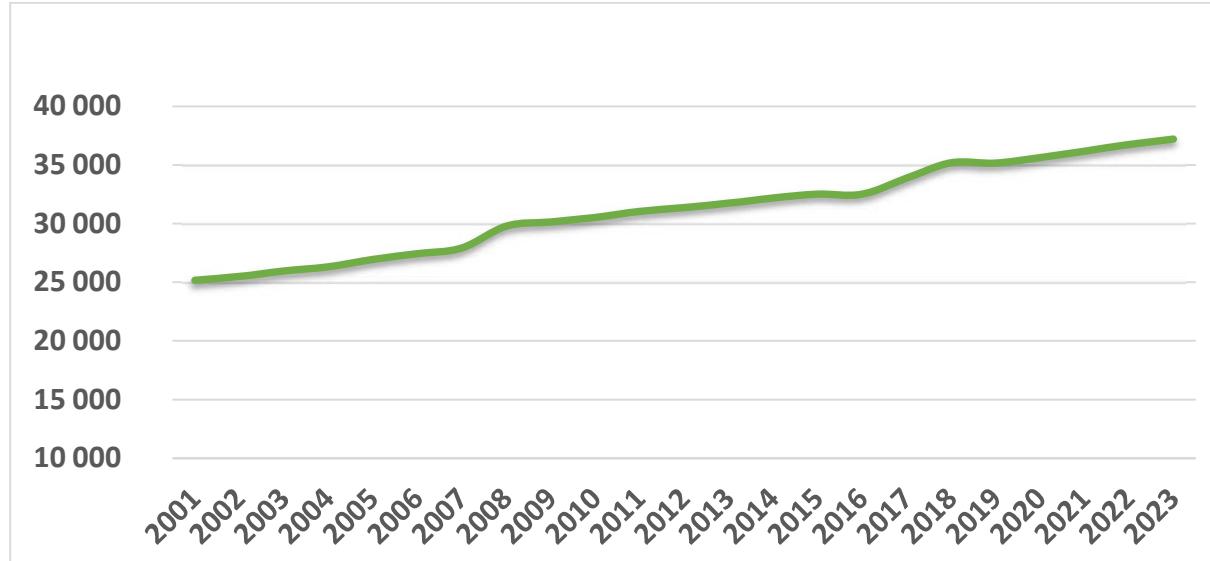
Volumes importés :



G. Nombre d'abonnés

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Nombre total d'abonnés	35 176	35 649	36 185	36 760	37 210	+1,22 %

1. Evolution du nombre total d'abonnés



2. Répartition des abonnés par commune

AFFOUX	161
AMPUIS *	73
AVEIZE	421
BEAUVALLON*	1 263
BESSENAY	1 110
BIBOST	273
BRULLIOLES	398
BRUSSIEU	558
BUSSIERES	783
CHABANIÈRE	2 007
CHAMBOST LONGESSAIGNE	504
CHATELUS	79
CHAUSSAN	424
CHEVRIERES	501
CIVENS	686
COISE	328
CONDRIEU *	293
COTTANCE	379
DARGOIRE	216
DUERNE	359
ECHALAS	845
ESSERTINES EN DONZY	240
GREZIEU LE MARCHE	415
HAUTE RIVOIRE	668

JAS	119
LA CHAPELLE SUR COISE	227
LARAJASSE	825
LES HAIES	316
LES HALLES	220
LOIRE SUR RHONE *	116
LONGES	390
LONGESSAIGNE	280
MARINGES	307
MEYS	390
MONTCHAL	297
MONTROMANT	216
MONTROTTIER	710
NERONDE	313
PANISSIERES	1 606
POMEYS	491
POUILLY LES FEURS	616
RIVERIE	169
RONTALON *	132
ROZIER EN DONZY	736
SALT EN DONZY	243
SALVIZINET	284
SOUZY	389
ST ANDRE LA COTE	128
ST BARTHELEMY LESTRA	330
ST CHRISTO EN JAREZ	844
ST CLEMENT LES PLACES	323
ST CYR LES VIGNES	469
ST CYR SUR LE RHONE *	388
ST DENIS SUR COISE	279
ST GENIS L'ARGENTIERE	471
ST JULIEN SUR BIBOST	306
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	1086
ST MARTIN EN HAUT	1 945
ST MARTIN LESTRA	439
ST MEDARD EN FOREZ	446
ST ROMAIN EN GAL *	168
ST ROMAIN EN GIER	251
ST ROMAIN EN JAREZ	546
ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 127
STE AGATHE EN DONZY	80
STE CATHERINE	461
STE FOY L'ARGENTIERE	876
TARTARAS	401
TREVES	308
TUPIN ET SEMONS *	205
VALEILLE	288

VALFLEURY	312
VILLECHENEVE	444
VIOLAY	629
VIRIGNEUX	284
	37 210

* Communes desservies partiellement.

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2022, et entre janvier et juin 2023. La consommation correspond donc à l'année 2022 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2022 à mai 2023 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2022 à mars 2023 pour l'exercice 2023.

A. Bilan des volumes

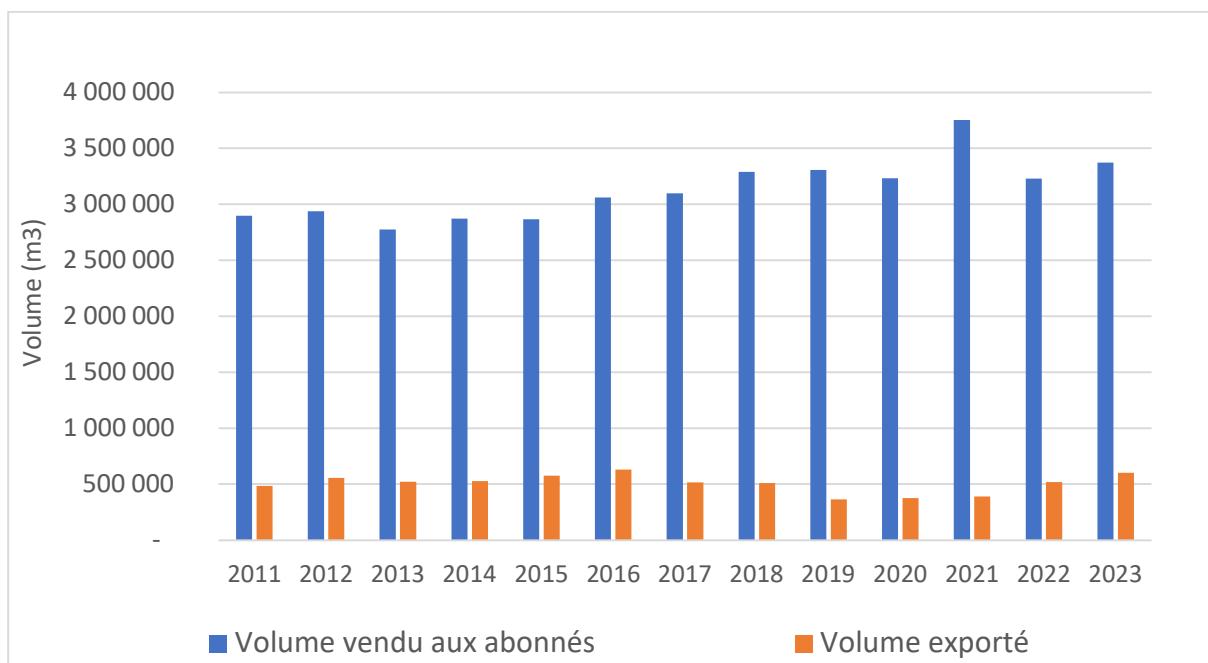
Volumes [m ³]	Période		Variation
Sur l'année civile	2022	2023	
Volume produit	6 240 540	5 548 318	- 11,09 %
Volume importé	56 951	334 312	+ 487,02 %
Volume exporté	640 210	695 968	+ 108,71 %
Volume mis en distribution	5 657 281	5 187 662	- 8,30 %
Volume facturé aux particuliers	2 539 636	2 445 601	- 3,70 %
Volume facturé aux collectivités	57 046	94 093	+ 64,94 %
Volume facturé aux autres clients	650 981	831 531	+ 27,74 %
Volume facturé aux abonnés	3 247 663	3 371 224	+ 3,80 %
Sur la période de relève « moyenne »	avril 2021 à mars 2022	Avril 2022 à mars 2023	
Volume produit	5 897 790	6 073 318	+ 2,97 %
Volume importé	66 294	98 427	+ 48,47 %
Volume exporté	517 517	600 106	+ 15,96 %
Volume mis en distribution	5 446 566	5 571 638	+ 2,30 %
Sur la période de relève	janv - juin 2021 à janv - juin 2022	Janv-juin 2022 à janv-juin 2023	
Volume comptabilisé	3 347 182	3 515 148	+ 5,02 %
- dont volume facturé	3 229 965	3 371 224	+ 4,37 %

Volume moyen facturé par abonné sur la période de relève est de : 90,60 m³/an contre 87,87 m³/an l'année précédente. La valeur de 2022 n'est pas fiable car SUEZ a procédé cette année à des régulations d'estimation, ce qui baisse artificiellement le volume consommé par an et par abonné.

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2021 [m ³]	Exporté en 2022 [m ³]	Exporté en 2023 [m ³]
BALBIGNY	856	1 032	959
CHAZELLES SUR LYON	109 813	269 904	214 443
EPERCIEUX SAINT PAUL	33 294	37 446	41 294
MARCENOD	0	9 515	7 252
PAVEZIN	16 264	11 603	10 147
SAINTE-CROIX EN JAREZ	7 174	9 826	7 419
SAINT-GALMIER	161 851	124 613	149 259
SAINT-HEAND	12 926	20 074	18 534
SAINT-MARTIN LA PLAINE	453	3 000	564
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 541	1 430	1 260
ROANNAISE DE L'EAU (SIE GANTET)	18 915	20 594	24 598
SIE RÉGION DE TARARE	18 464	15 162	17 123
SORBIERS	4 202	4 793	2 393
CHATEAUNEUF	1 577	1 870	1 825
CC du PILAT RHODANIEN	3 445	3 724	2 517
SIVAP	-	-	44 160
Interconnexion :			
SMEP RHÔNE-SUD	1141	981	990
SMEP SAÔNE-TURDINE	74 965	83 205	93 564
AMPUIS	15	0	0
Ventes d'eau spécifiques			
ASA des Bigarreaux	0	21 438	56 667
Volume total exporté (Vente et interco.)	466 895	640 210	695 968

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



B. Longueur du réseau

	31/12/2022	31/12/2023	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 170	2 173	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

1. Comité Syndical du 25 novembre 2022, fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2023.
 2. Comité Syndical du 17 novembre 2023 fixation du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2024.
- Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
- Les redevances sont fixées par les organismes concernés (Agences de l'Eau).
- Le service est assujetti à la TVA (maintenue à 5,5 %).

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement.
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

Seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

01/01/2024	
Frais d'accès au service perçus par SUEZ sans déplacement (en € TTC)	51,35 €
Frais d'accès au service perçus par SUEZ avec déplacement (en € TTC)	78,99 €

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receveurs.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
AFFOUX	0,28	0,29
AMPUIS	0,28	0,29
AVEIZE	0,28	0,29
BEAUVALLON	0,28	0,29
BESSENAY	0,28	0,29
BIBOST	0,28	0,29
BRULLIOLES	0,28	0,29
BUSSIERES	0,23	0,29
BRUSSIEU	0,28	0,29
CHABANIÈRE	0,28	0,29
CHAMBOST LONGESSAIGNE	0,23	0,23
CHATELUS	0,23	0,23
CHAUSSAN	0,28	0,29
CHEVRIERES	0,23	0,23
CIVENS	0,23	0,23
COISE	0,23	0,23
CONDRIEU	0,28	0,29
COTTANCE	0,23	0,23
DARGOIRE	0,28	0,29
DUERNE	0,23	0,23
ECHALAS	0,28	0,29
ESSERTINES EN DONZY	0,23	0,23
GREZIEU LE MARCHE	0,28	0,29
HAUTE RIVOIRE	0,23	0,23

JAS	0,23	0,23
LA CHAPELLE SUR COISE	0,23	0,23
LARAJASSE	0,23	0,23
LES HAIES	0,28	0,29
LES HALLES	0,28	0,29
LOIRE SUR RHONE	0,28	0,29
LONGES	0,28	0,29
LONGESSAIGNE	0,23	0,23
MARINGES	0,23	0,23
MEYS	0,28	0,29
MONTCHAL	0,23	0,23
MONTROMANT	0,28	0,29
MONTROTTIER	0,28	0,29
NERONDE	0,23	0,23
PANISSIERES	0,23	0,23
POMEYS	0,23	0,23
POUILLY LES FEURS	0,23	0,23
RIVERIE	0,28	0,29
RONTALON	0,28	0,29
ROZIER EN DONZY	0,23	0,23
SAINT ANDRE LA COTE	0,23	0,23
SAINT BARTHELEMY LESTRA	0,23	0,23
SAINT CHRISTO EN JAREZ	0,23	0,23
SAINT CLEMENT LES PLACES	0,23	0,23
SAINT CYR LES VIGNES	0,23	0,23
SAINT CYR SUR LE RHONE	0,28	0,29
SAINT DENIS SUR COISE	0,23	0,23
SAINTE AGATHE EN DONZY	0,23	0,23
SAINTE CATHERINE	0,23	0,23
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0,28	0,29
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	0,28	0,29
SAINT JULIEN SUR BIBOST	0,28	0,29
SAINT LURENT DE CHAMOUSSET	0,28	0,29
SAINT MARTIN EN HAUT	0,23	0,23
SAINT MARTIN LESTRA	0,23	0,23
SAINT MEDARD EN FOREZ	0,23	0,23
SAINT ROMAIN EN GAL	0,28	0,29
SAINT ROMAIN EN GIER	0,28	0,29
SAINT ROMAIN EN JAREZ	0,28	0,29
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0,23	0,23
SALT EN DONZY	0,23	0,23
SALVIZINET	0,23	0,23
SOUZY	0,28	0,29
TARTARAS	0,28	0,29
TREVES	0,28	0,29
TUPIN & SEMONS	0,28	0,29
VALEILLE	0,23	0,23
VALFLEURY	0,28	0,29
VILLECHENEVE	0,23	0,23
VIOLAY	0,23	0,23
VIRIGNEUX	0,23	0,23

Au 1^{er} janvier 2024, on compte 2 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du Syndicat :

Agence de l'eau	Valeur de la redevance pollution	Nombre de communes	Nombre d'abonnés
Rhône-Méditerranée-Corse	0,29 €	36	16 816
Loire-Bretagne	0,23 €	39	20 384

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1/01/2023*	Tarif au 1/01/2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	53,04	67,28	+ 26,85 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	0,6750	0,8562	+ 26,84 %
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	51,24	53,75	+ 4,90 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	1,4664	1,5383	+ 4,90 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,068	0,068	0 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5,5 %	5,5%	0,0 %

* Délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2023.

b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC)¹

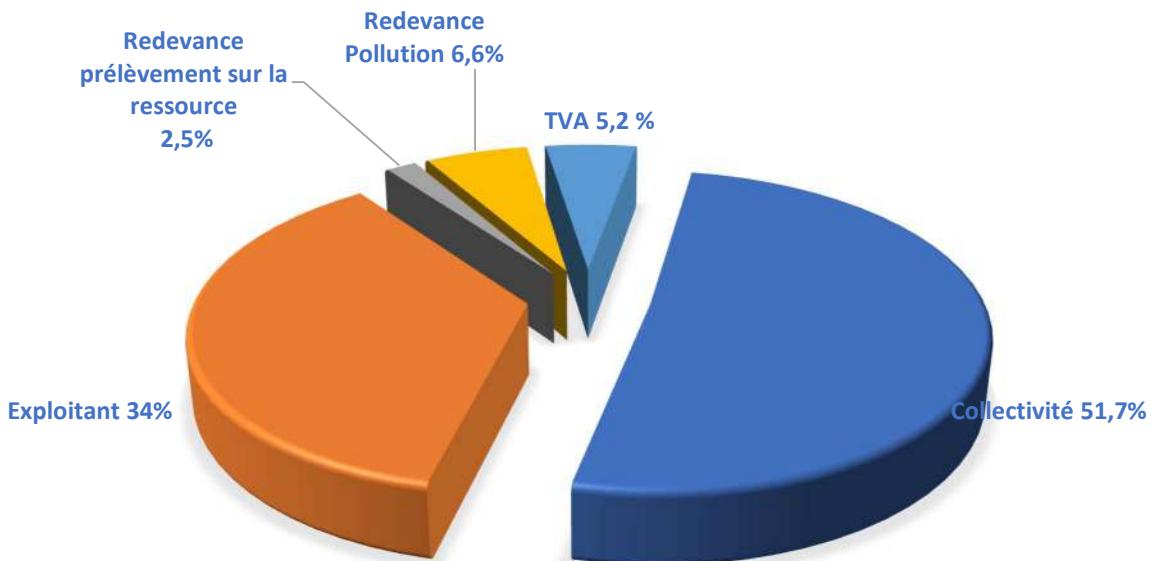
	Désignation	M ³	Prix unitaire 1 /01/ 2024	Montant au 1/01/2024
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		67,28	67,28
Part variable [€ HT/m ³]	Consommation	120	0,8562	102,74
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		53,75	53,75
Part variable	Consommation	120	1,5383	184,60
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,068	8,16
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				444,13
Taxe	TVA (5,5 %)			24,43
Total TTC 120 m³ en €				468,56
Soit le m³ TTC en €				3,90

¹ Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).

² Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 39 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,23 €/m³ (Loire Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 27,25 % au 1^{er} janvier 2024, contre 26,3% en janvier 2023.

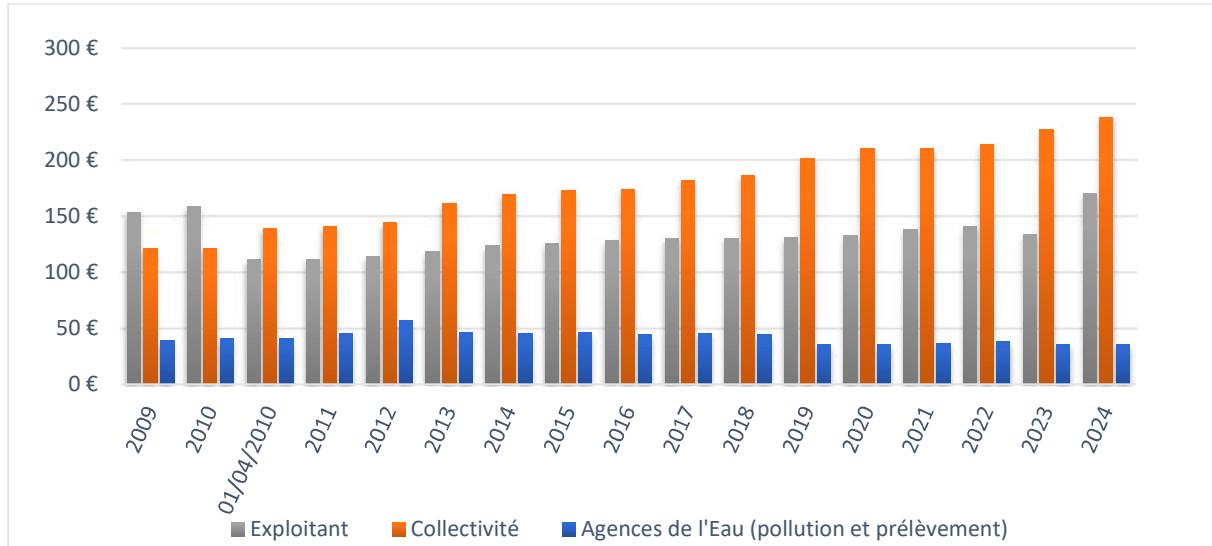
RÉPARTITION AU 1/01/2024 DE LA FACTURE TTC 120M3



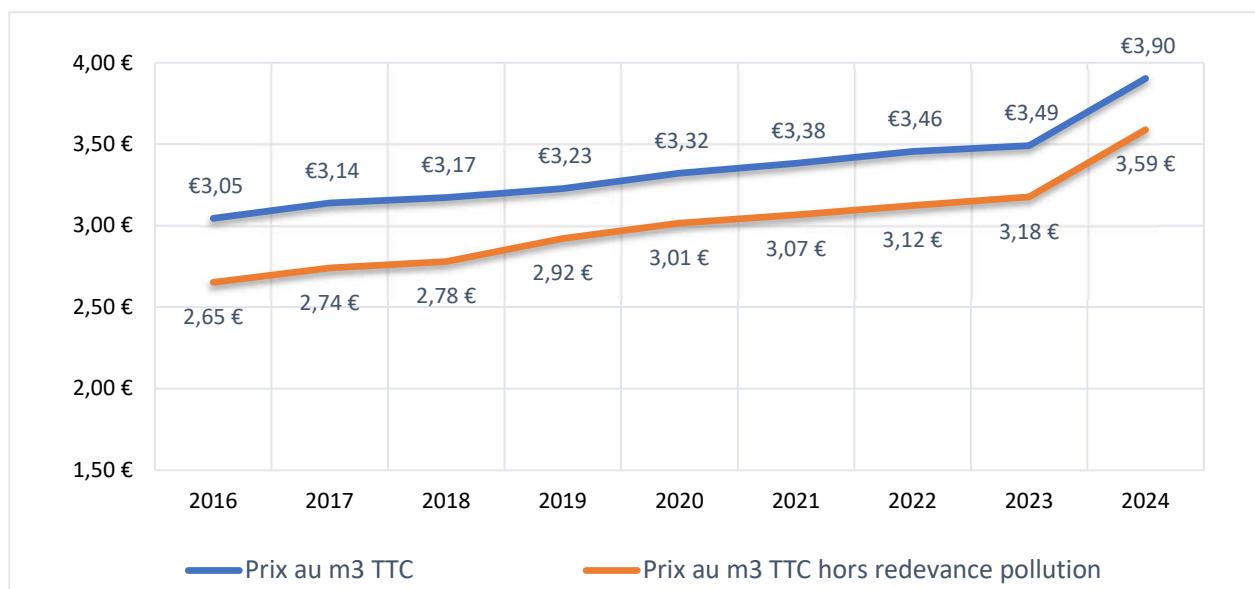
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71
2021	138,47	210,35	36,00	384,82	405,98
2022	141,01	214,35	37,80	393,16	414,78
2023	134,04	227,21	35,76	397,01	418,85
2024	170,02	238,35	27,30	444,13	468,56



4. Evolution du prix du m³ d'eau



5. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023	Tarif au 1 ^{er} janvier 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	53,04	67,28	+ 26,85%
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	0,6750	0,8562	+ 26,84%
Part de la collectivité*				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	69,00	69,00	0 %
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	Consommation	3,6150	3,6150	0 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,068	0,068	0 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA 5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %

Composante de la facture 120 m³ d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M ³	Prix unitaire 1/01/2024	Montant au 1/01/2024
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		67,28	67,28
Part variable [€ HT/m ³]	Consommation	120	0,8562	102,74
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		69,00	69,00
Part variable [€ HT/m ³]	Consommation	120	3,6150	433,80
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,068	8,16
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
Total HT en €				708,58
Taxe	TVA (5,5 %)			38,97
Total TTC 120 m³ en €				747,55
Soit le m³ TTC en €				6,23

C. Tarification des ventes d'eau en gros

➤ Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,99 €	2,99 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	1,4526 €	1,5238 €
1 501 à 10 000 m ³	0,9806 €	1,0286 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,7644 €	0,8019 €

Pour le part exploitant :

	Tarif 01/01/2023	Tarif au 01/01/2024
Abonnement	52,34 €	66,39 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	0,5612 €	0,712 €
1 501 à 10 000 m ³	0,5612 €	0,712 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5612 €	0,712 €

D. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation 2022 / 2023
Recettes vente d'eau domestique	6 583 042 €	7 305 462 €	+ 10,97 %
Autres recettes ¹	246 599 €	246 202 €	- 0,16 %
Total des recettes	6 829 641 €	7 551 664 €	+ 10,57 %

1 : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie et aux contrôles réglementaires des poteaux incendie.

2. Recettes de l'exploitant *

	2022	2023	Variation 2022 / 2023
Recettes ventes d'eau			
Part fixe (abonnement)	1 974 075 €	2 018 967 €	+ 2,27 %
Part variable (consommation)	2 126 069 €	2 217 009 €	+ 4,28 %
Recettes de volume exporté	341 220 €	364 366 €	+ 6,78 %
Total des recettes vente d'eau	4 441 364 €	4 600 342 €	+ 3,58 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	927 335 €	611 748 €	- 34,03 %
Total des recettes	5 368 699 €	5 212 090 €	- 2,92 %

* Chiffres non consolidés

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Indicateur de performance sur la qualité de l'eau (uniquement sur les paramètres avec une limite de qualité)

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	152	100 %
Analyses physico-chimiques	51	100 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'Ile du Grand Gravier

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

<input type="checkbox"/>	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

80 %

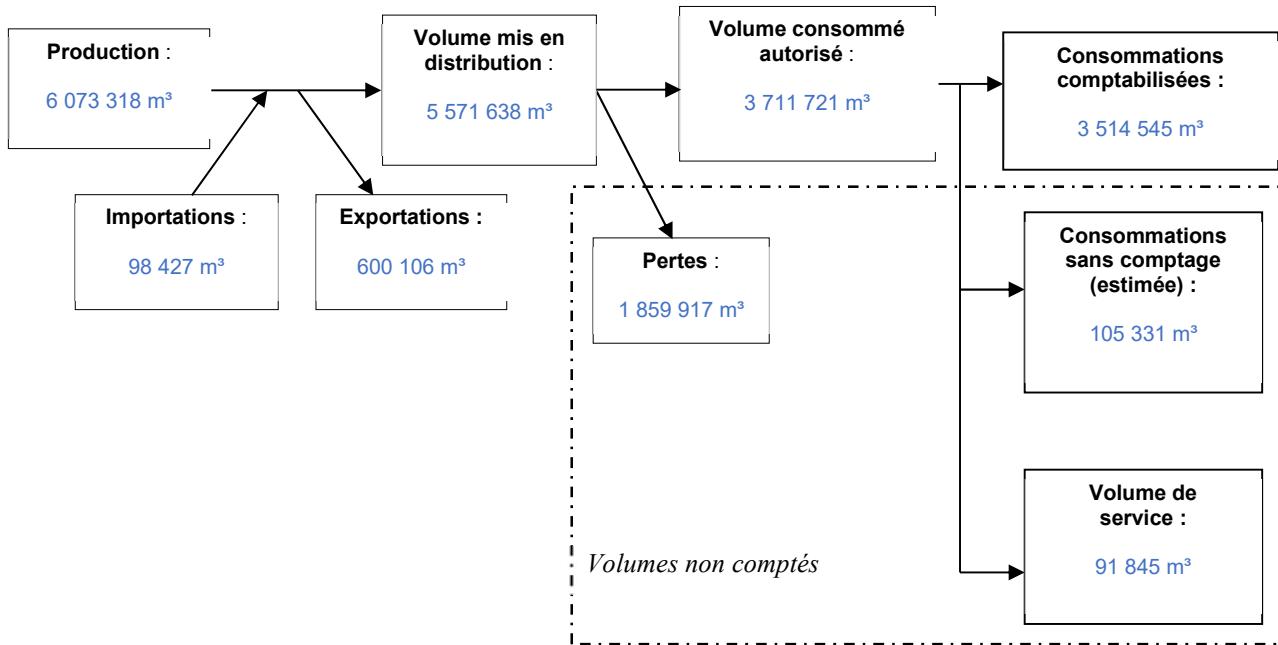
C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5
<input type="checkbox"/>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
<input type="checkbox"/>	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
<input type="checkbox"/>	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
<input type="checkbox"/>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs et conventions de servitudes).	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
<input type="checkbox"/>	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
<input type="checkbox"/>	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	TOTAL	120	110

D. Performance du réseau



Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève.

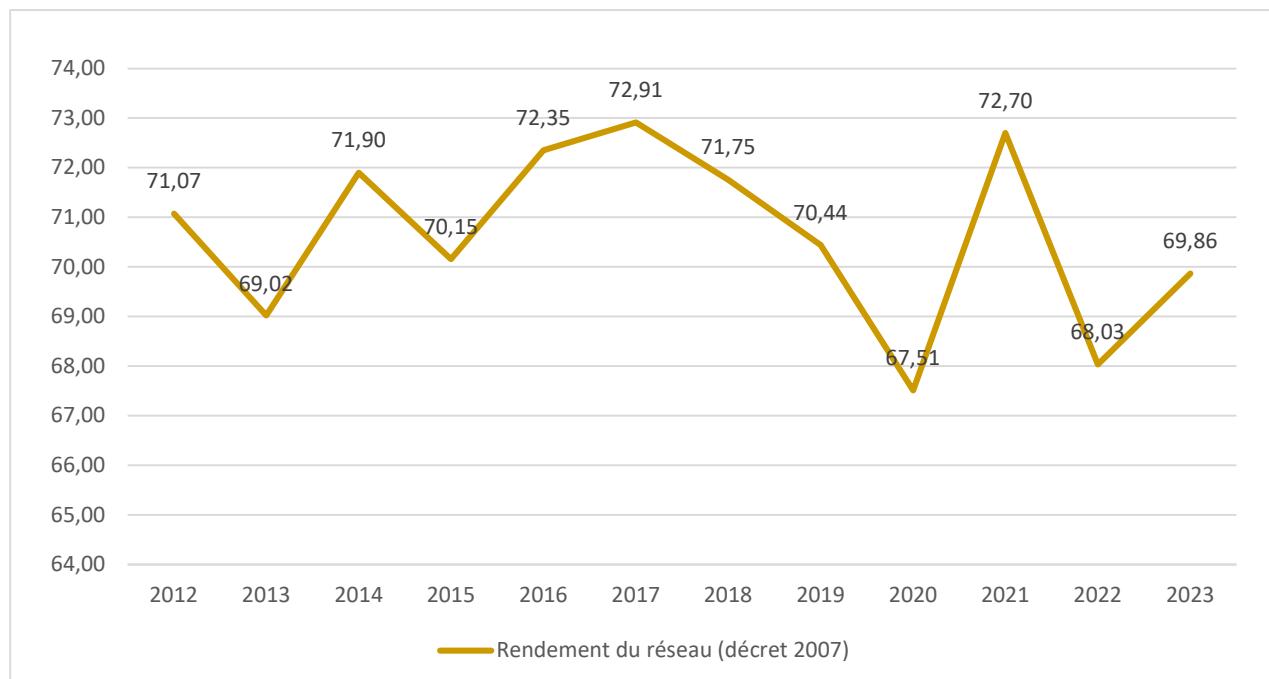
Source : données de l'exploitant

- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution =**
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution	71,75 %	70,44 %	67,51 %	72,70 %	68,03 %	69,86 %



➤ **Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements/365

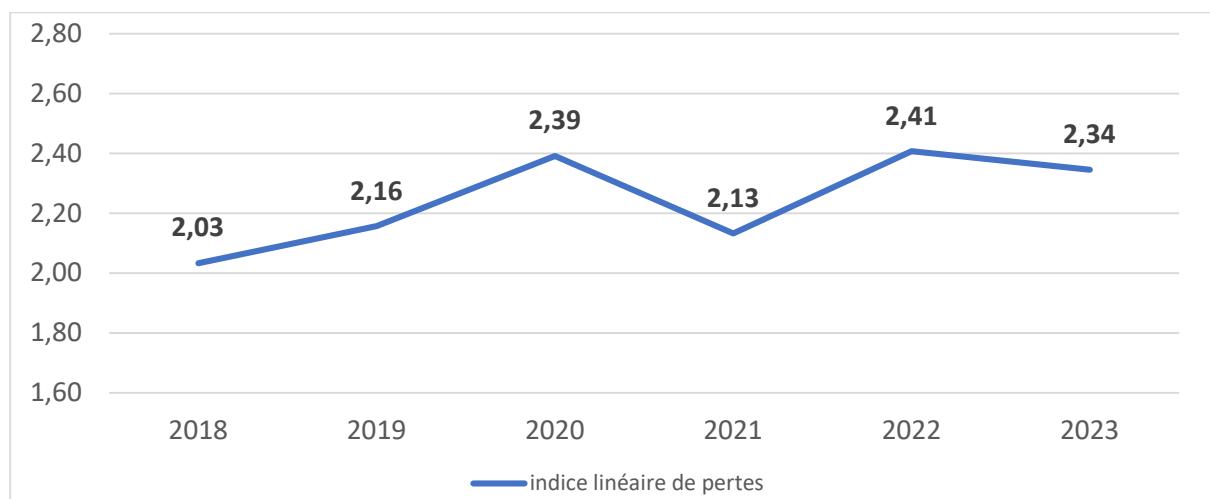
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,24	2,48	2,68	2,45	2,65	2,59

L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

➤ **Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]*	2,03	2,16	2,39	2,13	2,41	2,34

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.



E. Renouvellement des réseaux

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	22,561	25,450	28,044	28,45*	22,39*	29,04
Taux de renouvellement annuel					1,03%	1,34%

* 31,719 km renouvelés en comprenant les canalisations de branchements en Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,46 %.

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,23 % hors branchements.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2023 est de 2 173 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.	6,19 %	4,09 %	3,53 %	3,07 %	1,55 %	0,35 %

Source : données de l'exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de respect du délai	87,18 %	87,28 %	87,3 %	95,8 %	96,71 %	94 %

Source : données de l'exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	1,50	1,77	1,66	1,34	1,33	1,4

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	0,92 %	0,99 %	1,19 %	1,11 %	1,45 %	1,65 %

Source : données de l'exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de réclamations global %	10,11 %	9,15 %	12,4 %	11,9 %	8,84 %	10,5 %
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	356	322	443	429	325	390

Source : données de l'exploitant

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	131	134	100	188	139	137
Nombre de dossiers non éligibles	71	52	34	78	57	88

Source : données de l'exploitant

Pour l'année 2023, 73 439 m³ ont été exonérés (contre 62 481 m³ en 2022).

L. Performance du centre d'appel

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 85 % en moyenne calculé par semestre.

	2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2023
	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem	2 ^{ième} sem	1 ^{er} sem	2 ^{ième} sem
Taux de prise d'appel moyen	83,8 %	84,1%	83,7 %	84,6%	84,3 %	85,4 %	88 %	87 %

Source : données de l'exploitant

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2023	Subventions reçues en 2023
Programme 2020 : Renouvellement des canalisations et lotissements	112 863,11 €	1 009 375,00 €
Programme 2021 : Renouvellement des canalisations et lotissements	1 289 932,61 €	97 600,00 €
Programme 2021 : Travaux sur les ouvrages : réhabilitation à Chaussan, Longes, Trèves et Echalas et construction nouveau siège	1 095 211,24 €	
Programme 2022 : Renouvellement des canalisations et lotissements	4 811 625,89 €	
Programme 2022 : Travaux sur les ouvrages : Réhabilitation du réservoir de St Romain en Gier	329 950,02 €	
Programme 2023 : Renouvellement des canalisations et lotissements	1 453 410,08 €	
Programme 2023 : Travaux sur les ouvrages : installation d'une troisième pompe à station de Chassagny	443 468,26 €	
Programme 2023 : Déploiement de la télérelève	901 150,17 €	

B. Etudes engagées ou finalisées au cours de l'exercice

<u>Objet des études</u>	Dépenses réalisées en 2023	Subventions reçues en 2023
Programme 2023 : Schéma directeur et PGSSE	34 491,76 €	92 128 €

C. Programme pluriannuel de travaux 2024.

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 22 mars 2024.

<u>Objet des travaux</u>	<u>Montant de travaux</u>
Renouvellement des canalisations.	5 500 000 €
Télérelève	900 000 €
Renouvellement du câble – tranche 3	350 000 €
Divers et imprévus	150 000 €
TOTAL DU PROGRAMME 2024	6 900 000 €
Travaux hors programme	350 000 €
TOTAL DES TRAVAUX 2024	7 250 000 €

D. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	10 557 375,28 €	9 164 861,40 €	10 778 798,62 €	11 001 446,11 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 520 315,82 €	1 565 513,11 €	1 588 925,92 €	1 770 414 ,70 €
dont en intérêts	205 909,48 €	172 999,23 €	152 863,14 €	250 800,29 €
dont en capital	1 314 406,34 €	1 392 513,88 €	1 436 062,78 €	1 519 614,41 €

E. Amortissements réalisés

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	3 144 714,38 €	3 109 735,19 €	3 192 751 €	3 236 130,51 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2020	2021	2022	2023
Montant des abandons de créances de la collectivité.	570,32 €	2 705,14, €	2 143,68 €	1 837,19 €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	8	26	40	22

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 890,80 € pour l'année 2023**.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire en 2023 : **1 505,92 € HT**

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2020	2021	2022	2023
Subventions à des associations humanitaires.	12 300 €	12 450 €	10 332 €	15 197 €

Le Syndicat finance à hauteur de 0,35 € par abonné des actions de solidarité.

Dotation au 1^{er} janvier 2023 : 12 866 €, la somme de 2 331€, non attribuée en 2022 a été reportée en 2023, portant la dotation pour 2023 à 15 197 €.

Deux opérations sont prévues pour la desserte en eau potable avec les associations « ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante » et « ADOS » :

- **ASPADCOM et EPDES/AFRIQUE vivante** : Intervention au Cameroun (2 villages) pour la réhabilitation de deux forages, la construction de 2 mini château d'eau et de 2 mini réseaux de distribution, de 4 bornes fontaines, d'un système de pompage manuel converti à l'énergie solaire et de la construction d'un local technique de gestion de l'eau.
La demande de subvention est de 8 986 € soit 66% du montant total de l'opération qui est de 13 636 €.
- **Association ADOS** : Au Sénégal, réalisation d'une étude pour la mise en place d'un dispositif de détection de fuites et suivi de paramètres physico-chimiques de l'eau pour augmenter la qualité de l'eau et l'accès au plus grand nombre.
La demande de subvention est de 6 211 € et le coût total de l'opération est de 9 500 €.

VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2022	2023
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 420	79 564
Nombre d'abonnés	36 760	37 210
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,49 €/m ³ (01/01/2023)	3,91 €/m ³ (01/01/2024)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	110/120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Rendement du réseau de distribution	68,03 %	69,86 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,45 m ³ /j/km	2,59 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,41 m ³ /j/km	2,345 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,17 %	1,34 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	40	22
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	4 601,81 €	3 343,11 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,55‰	0,32 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	96,71%	94 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,33 ans	1,4 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	1,45 %	1,65 %
Taux de réclamations	8,84 ‰	10,5 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».